



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE 30 SEPTEMBRE 2024, À 19 H 30

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1354

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1354 INTITULÉ : « **RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS** ».

AVIS est par la présente donné par le soussigné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024, le projet de Règlement numéro 1354;

Que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, en conformité à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le 30 septembre 2024, à 19 h 30, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet situé au 99, rue du Centre-Civique.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que de façon plus spécifique, l'objet de ce projet de Règlement numéro 1354 est :

- De se conformer, entre autres, aux nouvelles dispositions relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, ch. A-19.1);
- De définir les catégories d'immeubles pour lesquelles des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments sont fixées;
- De prévoir lesdites normes de façon à éviter le dépérissement de ces immeubles, de les protéger contre les intempéries, de préserver l'intégrité de leur structure;
- De définir les normes minimales d'occupation d'un logement;
- De prévoir les conséquences légales et les recours dont dispose la Ville en cas de non-conformité;

Que ce projet de Règlement numéro 1354 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation aux Services juridiques à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 9 h à 12 h ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca sous la rubrique « Règlements d'urbanisme en cours d'adoption », ou en communiquant avec les Services juridiques à l'adresse greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-CLIC (2542), poste 2218.

Tout intéressé peut transmettre un mémoire ou des observations sur le premier projet de règlement par écrit à compter du jour de la publication du présent avis jusqu'au 30 septembre 2024, à 16 h, à l'adresse suivante : assembleepublique@villemsh.ca. S'il y a lieu, des commentaires sur les documents reçus seront effectués lors de l'assemblée publique de consultation.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 18 septembre 2024

(S) Michel Poirier

MICHEL POIRIER
GREFFIER ADJOINT